

BANQUE DE FRANCE
DÉCISION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

D.R. n° 2024-12

du 30 juillet 2024

Déclassement et autorisation de céder l'immeuble de Guéret

Section : 7.3.4.1

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA BANQUE DE FRANCE

Vu les articles L142-2 et L144-2-1 du code monétaire et financier,

Vu l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis du Conseil d'État du 9 décembre 1999,

Vu l'arrêté n°A-2017-04 du Conseil Général du 3 février 2017,

Vu la décision du Gouverneur en date du 27 février 2019 portant subdélégation de pouvoirs au Secrétaire Général à l'effet de prononcer la désaffectation du domaine public et d'autoriser les cessions de biens et droits immobiliers de la Banque de France,

DÉCIDE

Article 1 : L'immeuble sis à Guéret (23000) 24 boulevard Carnot (section BE n°105), qui hébergeait l'ancienne succursale départementale pour la Creuse jusqu'au 19 octobre 2021, a été définitivement désaffecté du domaine public au 30 octobre 2023.

Article 2 : L'immeuble est déclassé du domaine public et peut être cédé.

Article 3 : La présente décision prend effet à la date de sa publication au registre de publication officiel de la Banque de France.

Le Secrétaire Général,

Claude PIOT